

# CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

Séance du mardi 31 mars 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

## QUESTION N°19:

### **Désignation de membres pour la commission communale des impôts directs**

En vertu de l'article 1650 du Code général des impôts, il doit être institué une commission communale des impôts directs dans chaque commune.

Pour les communes de moins de 2000 habitants, le maire ou l'adjoint délégué est le président. Il est assisté de 6 commissaires.



Les membres de cette commission sont désignés par le directeur des services fiscaux, cependant il appartient au conseil municipal de proposer une liste de contribuables répondant aux conditions exigées par le code général des impôts :

- Etre de nationalité française
- Etre âgé de 25 ans minimum
- Jouir de ses droits civils
- Etre contribuable dans la commune
- Etre familiarisé avec la vie de la commune
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission

La liste dressée par le conseil municipal doit comporter suffisamment de noms afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des commissaires), en nombre double.

Le conseil municipal propose la liste de 24 noms ci-après.

***Adopté à l'unanimité***

Signature du maire	Signature du secrétaire de séance	Date de mise en ligne
		03/04/2026

# CONSEIL MUNICIPAL

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD  
76400 (SEINE MARITIME)

## Séance du mardi 31 mars 2026

### Conseillers Municipaux :

En exercice :	19
Présents :	17
Excusés :	0
Absents :	2
Votants :	19

L'an deux mille vingt-six, le mardi trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le vingt mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur François DAUDRUY, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-José BOLEA, Marie-Lise DEGREMONT, Sandrine LEQUEUX  
Nathalie LETELLIER, Catherine LEVARAY, Bernadette MALANDAIN, Audrey  
PITTE, Marie-Pierre PRIEUR,  
Messieurs Victor BALIER, Antoine DUMARQUEZ, Sébastien DUPREY, Aloïse  
HOCH, Samuel LEMESLE, Claude MAGUET, Ludovic MAILLARD, Ludovic  
VERDIERE *Conseillers municipaux*

### ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Madame Patricia PRADIGNAC (pouvoir à Bernadette MALANDAIN), Monsieur  
Louis VASSEUR (pouvoir à Marie-Pierre PRIEUR),

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire  
générale de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T., il a été procédé immédiatement à  
l'élection d'un *secrétaire de séance* pris au sein du Conseil ; *Madame Nathalie  
LETELLIER* a été désignée pour remplir ces fonctions.